



donation en Espagne avec nu propriété

Par jenyfer, le 23/01/2012 à 13:31

Bonjour

Mes parents habitent en Espagne. En 2009 mon père m'as fait donation en nu propriété de sa maison avec usufruit aux dernier vivant.

Ce mois de décembre 2011 ce dernier nous à quitté, ma mère reste donc usufruitière de la maison ?

J'ai 2 sœurs, je voudrais savoir les conséquences de cette donation vis à vis d'elles surtout lorsque ma mère décèdera ?

Cette maison devra t'elle considéré comme une avance sur héritage ? ou j'en reste la propriétaire ?

Merci de votre réponse